

# BREVET D'INSTRUCTEUR – INITIATION À LA VOILE SUR QUILLARD

## Description du brevet

Il s'agit de l'un des brevets de base du développement pour instructeurs destiné aux marins qui souhaitent donner la formation pratique (sur l'eau) sur quillard de Voile Canada. Les candidats qui réussissent ce brevet et qui s'inscrivent auprès de Voile Canada obtiendront une certification pour donner la formation qui mène aux brevets d'Initiation à la voile sur quillard et d'Initiation aux manœuvres (voile). Ce brevet, qui permet d'obtenir le brevet d'Instructeur d'initiation à la voile sur quillard, vise l'acquisition des compétences en formation et coaching qui sont nécessaires pour donner la formation en voile de niveau débutant et pour assurer le développement des équipiers. Les compétences du candidat en voile, en matelotage et en navigation seront évaluées dans le cadre de formation menant à ce brevet. Ce formation ne vise pas à perfectionner les compétences en voile ou en navigation des candidats. Les candidats qui suivent ce cours pratique doivent avoir confiance en leurs compétences en voile et être capables de montrer de manière continue qu'ils possèdent les compétences liées au brevet de Croisière élémentaire. Lors de cette, les candidats seront coachés sur l'élaboration et la présentation de cours sur l'eau, à quai et en classe.

La durée de formation prévue est de 21 heures. Des heures supplémentaires pourraient être programmées pour l'évaluation des compétences en voile et pour évaluer et coacher les compétences en présentation d'un candidat. des compétences des candidats en voile et en techniques de présentation. Les candidats devront en outre prévoir du temps de préparation pour la clinique, pour compléter les documents du *Cahier de travail* et pour étudier.

## Objectif

Préparer des navigateurs compétents à mettre en œuvre les programmes de Voile Canada qui mènent au brevet d'Initiation à la voile sur quillard. Au terme de ce programme, les candidats devraient maîtriser les outils de base pour être prêts à concevoir une formation complète et à planifier et présenter des cours de qualité qui permettront de bâtir les compétences au niveau du brevet d'Initiation à la voile sur quillard.

## Conditions préalables

Conditions préalables à l'inscription au brevet. Le candidat doit :

1. être âgé d'au moins 18 ans;
2. être détenteur du brevet de Croisière élémentaire de Voile Canada ou faire preuve d'un niveau équivalent de compétence sur un quillard de 12 m maximum;
3. avoir au moins deux ans d'expérience en voile et une solide expérience en voile en tant que chef de bord d'un quillard.

Critères de certification. Le candidat doit:

4. détenir un certificat de premiers soins de la Croix-Rouge, de l'Ambulance Saint-Jean ou un d'un organisme semblable nationalement reconnu de même qu'un certificat de RCR de niveau A ou plus élevé, à jour et nationalement reconnu;
5. être détenteur la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP);
6. être détenteur d'un Certificat restreint d'opérateur VHF (maritime) avec endossement ASN;
7. démontrer les caractéristiques et motivations dignes un instructeur du programme Apprentissage de la de voile croisière/bateau à moteur (AC/AB) de Voile Canada;
8. démontrer une volonté de soutenir les objectifs du programme AC/AB de Voile Canada;
9. compléter un vérification de casier judiciaire;
10. terminer l'entraînement Safe Sport approuvé par Sport Canada.

**Remarque :** Il est important que les candidats soient à jour dans leurs connaissances théoriques et compétences pratiques de la voile avant le début du processus d'accréditation d'instructeurs. Les exigences en voile sont telles que, pour satisfaire aux critères d'évaluation, il faut posséder des habiletés techniques supérieures à la moyenne. Il est impossible de se mettre à niveau durant le processus.

## Connaissances théoriques

Le candidat doit :

1. obtenir au moins 90 % aux examens thématiques contenus dans le Cahier de travail;
2. obtenir au moins 90 % à tous les documents du Cahier de travail du brevet d'Initiation à la voile sur quillard de Voile Canada. Ces exercices sont à faire à livre ouvert à la maison avant la clinique;
3. obtenir au moins 70 % à l'examen théorique du brevet de Croisière élémentaire (Version A).

## Compétences théoriques

En plus du matériel contenu dans le *Guide de ressources* d'Instructeur de croisière élémentaire, le *Cahier de travail* d'instructeur d'Initiation à la voile sur quillard et le *Guide du candidat* d'Instructeur d'initiation à la voile sur quillard, il y aura des présentations faites par les instructeurs évaluateurs (IE) sur les compétences techniques applicables à la voile sur quillard et sur l'impact que les Règlements canadiens applicables à la prestation des programmes de voile sur quillard ont sur les méthodes et techniques d'enseignement.

Le candidat devra préparer et présenter une leçon, à terre et sur l'eau, sur un sujet basé sur les objectifs de performance du brevet d'Initiation à la voile sur quillard de Voile Canada. Les sujets seront assignés à l'avance afin que le candidat ait le temps de préparer son plan de leçon.

## Évaluation des compétences théoriques

Les candidats seront évalués sur leur aptitude à faire des nœuds et à enseigner comment faire des nœuds ainsi que sur les autres connaissances théoriques du brevet d'Initiation à la voile sur quillard ainsi que sur leur aptitude à les enseigner à un niveau conforme aux exigences du brevet et aux besoins des stagiaires novices.

## Compétences sur l'eau

### *I. Évaluation des compétences sur l'eau n° 1 : Le cercle d'allure*

Un candidat se met à la barre tandis que deux autres s'occupent du foc. Le voilier part au près serré et passe au près bon plein, au vent de travers, au large, au grand large, au vent arrière; il empanne et se met au grand large, au large, au vent de travers, au près bon plein et au près serré. Il vire de bord et finit l'exercice sur l'amure de départ. Le candidat refait ensuite le cercle d'allure en sens inverse.

À chacune des allures, le candidat doit marquer une pause, vérifier et régler les voiles, et ajuster le cap. Une fois les ajustements effectués, il identifie l'allure en disant, par exemple, « nous naviguons au travers ».

Le candidat à la barre s'occupe aussi, si possible, de l'écoute de grand-voile. Il sera évalué sur :

- a) la douceur de ses manœuvres (sans dépassement excessif de cap aux virements de bord, pas d'auloffée ni de passage brutal de la bôme lors de l'empannage, etc.);
- b) le choix de la bonne direction lors des virements;
- c) les commandes données aux équipiers chargés du foc;
- d) le barreur ne sera pas évalué sur la façon de manier le foc, mais est néanmoins responsable du réglage final du foc et de la grand-voile avant de nommer l'allure.

Le candidat responsable des écoutes de foc sera évalué sur les éléments suivants :

- a) l'utilisation sécuritaire du winch;
- b) le largage des écoutes lors des virements de bord et des empannages;
- c) la façon dont il choque les écoutes et borde les voiles;
- d) le réglage du foc avant que le barreur ne demande d'autres ajustements.

Le chariot d'écoute de grand-voile est en position médiane durant toute l'évaluation.

### *II. Évaluation des compétences sur l'eau n° 2 : Navigation en solitaire*

Le candidat sera évalué sur son aptitude à accomplir les tâches suivantes, sans équipier :

- a) Le bateau étant à l'ancre et la voile ferlée, quitter le mouillage et faire un parcours prescrit qui comprend au moins trois virements de bord (du près serré au près serré) et trois empannages (du vent arrière au vent arrière);
- b) Prendre et larguer un ris;
- c) Démontrer la méthode du triangle de récupération d'une personne à la mer;
- d) Ancrer et sécuriser le bateau.

### **III. Enseignement et évaluation**

Les candidats seront évalués sur leur aptitude à enseigner chaque objectif de performance du brevet ainsi que sur leur capacité à relever les erreurs et omissions des stagiaires dans l'exécution de ces objectifs et de leur proposer une critique constructive.

Pour chaque objectif de performance, le candidat instructeur doit être capable de l'exécuter lui-même, de l'enseigner, d'évaluer de façon critique la performance de ses stagiaires et de les coacher.

## **Résultats**

À la fin de cette clinique, il existe trois possibilités quant à la réussite du candidat :

- a) Réussi et dossier complet,
- b) Formé – réussi et dossier incomplet (toutes les conditions préalables ne sont pas remplies; les examens / documents de travail / présentations ne sont pas complétés avec satisfaction),
- c) En formation – le candidat a échoué (il n'a pas les compétences voulues en voile, en matelotage en planification et exécution de cours ou bien a eu un comportement non professionnel au cours de la clinique).

Les candidats qui n'ont pas réussi la formation recevront des directives pour pouvoir corriger les lacunes qui ont été observées et seront informés de ce qui est attendu de leur part pour obtenir la certification s'ils le désirent.

Les candidats qui ont réussi, mais dont le dossier est incomplet seront informés des exigences qu'ils doivent respecter et du délai qui leur est accordé pour y parvenir.

## **Brevets pouvant être délivrés**

Introduction aux manœuvres et Initiation à la voile sur quillard.

L'enseignement et la certification en formule « vie à bord » sont autorisés uniquement pour les instructeurs Initiation à la voile sur quillard qui ont le brevet de Croisière avancée (chef de bord).

## **Remarques additionnelles**

Les instructeurs doivent s'inscrire chaque année auprès de Voile Canada avant de pouvoir enseigner et conférer des certifications de Voile Canada.

Un candidat instructeur doit posséder tous les préalables avant de s'inscrire à une clinique et doit répondre à toutes les conditions de certification dans les quatre mois suivant le dernier jour du Programme de perfectionnement des instructeurs (PPI) auquel il a participé.

Le renouvellement de la certification est exigé pour les instructeurs de tous les niveaux dans un délai de 36 mois suivant le dernier jour de l'année civile au cours de laquelle a été accordé(e) la première certification, le renouvellement de certification ou le PPI, tel qu'autorisé par le comité Formation et de certification de Voile Canada.

Le renouvellement de la certification se fait par demande auprès de Voile Canada selon le *Manuel des pratiques et procédures* de l'AC/AB ou le site Web de Voile Canada ou en participant à un PPI afin de maintenir ou rehausser ses compétences d'instructeur ou d'IE.

## **Exigences d'ordre physique pour les candidats**

Ces cours comportent de courtes périodes de travail physique et exigent une force moyenne du haut du corps ainsi qu'une agilité et un équilibre suffisants pour se déplacer sans danger sur le bateau. Les participants devront démontrer leur capacité à manœuvrer par eux-mêmes l'embarcation utilisée pour la formation. L'exercice de navigation en solitaire commencera au mouillage. Dans le cadre de cet exercice, le candidat devra hisser les voiles et lever l'ancre, manœuvrer le voilier à différentes allures, exécuter la récupération d'une personne à la mer à voile, prendre et larguer un ris et, enfin, affaler les voiles et mouiller l'ancre. Les candidats devront montrer qu'ils possèdent de bonnes aptitudes pour la communication et de bonnes compétences en coaching. Ils devront également montrer qu'ils sont capables de manœuvrer en toute sécurité une embarcation utilisée pour l'enseignement avec des

marins novices à bord dans des conditions de vent et météorologiques pouvant aller jusqu'aux limites d'un avertissement de vent fort.

Les candidats qui donneront des cours en formule « vie à bord » devront aussi respecter les exigences prévues pour les instructeurs de croisière intermédiaire.

## **Renseignements supplémentaires**

Pour en savoir davantage sur la marche à suivre pour devenir un instructeur de quillard ou de croisière de Voile Canada, veuillez communiquer avec votre association provinciale de voile ou avec Voile Canada.